

PLACEMENTS

QUE FAIRE DE SON ÉPARGNE EN TEMPS DE CRISE ?

L'offensive russe en Ukraine a pris les marchés financiers, et le monde dans son ensemble, par surprise. Les incertitudes restent nombreuses sur la durée du conflit, son issue, l'impact de la flambée du cours des matières premières...

Voici nos conseils pour ceux qui ont déjà investi une partie de leur épargne en Bourse et les placements à privilégier pour conserver ses économies en lieu sûr.

© EMMANUEL GENTILHOMME (LA LETTRE DES PLACEMENTS), PAULINE JANICOT ET EMMANUEL SCHAFROTH



38 / Avril 2022 • N° 1192 • Le Particulier

1 / NE PAS CÉDER À LA PANIQUE, MÊME LORSQUE LES MARCHÉS DÉVISSENT

Souvenons-nous. Après avoir grimpé de près de 30 % en 2021, le CAC 40 a atteint le 5 janvier dernier les 7 400 points. Un record historique ! Deux mois plus tard, l'indice parisien est retombé sous les 6 000 points, soit une baisse proche de 20 %. Or, c'est précisément au moment où les particuliers s'intéressent de nouveau à la Bourse (1,6 million sont intervenus sur ce marché l'an dernier) que ces derniers mois viennent nous rappeler qu'y investir n'est jamais un long fleuve tranquille. Comment réagir ?

LES DEUX RAISONS DE LA CHUTE BOURSIÈRE

Il faut d'abord rappeler que, même avant la guerre en Ukraine, l'année boursière 2022 ne se présentait pas sous les meilleurs auspices. Après le puissant rebond économique de 2021, l'heure était à la normalisation de la croissance, mais également à celle des politiques monétaires. Pour contrer l'inflation et assainir son bilan, la Banque centrale européenne était prête, en toute logique, à remonter le niveau des taux d'intérêt. Une difficulté pour les entreprises en quête d'argent frais pour investir. Et une mauvaise nouvelle pour les épargnants qui pouvaient craindre un recul des bénéfices des entreprises et, donc, des actions. C'est la première explication au recul des marchés financiers.

La seconde est évidemment liée à la guerre. Contrairement aux anticipations, l'inflation n'a pas reflué. Pire, elle s'est déchainée avec les sanctions ciblant la Russie, grande exportatrice de matières

premières (45 % des importations de gaz en Europe). C'est mathématique : la flambée des prix de l'énergie nuit à la croissance, aux chiffres d'affaires des entreprises et à leurs marges, puisqu'il leur est compliqué, voire impossible d'imposer des hausses de prix suffisantes pour compenser la flambée des coûts. Par ailleurs, de par sa proximité géographique, l'Union européenne (UE) souffre davantage que les États-Unis, notamment. De Renault à la Société générale, en passant par TotalEnergies et Alstom, 35 valeurs du CAC 40 sont présentes en Russie, un important débouché également pour les entreprises allemandes. ...

→ Zoom

VOS AVOIRS SONT-ILS GARANTIS ?

Contre les pertes boursières et financières, il n'existe aucune assurance. Les seules garanties sont celles prévues en cas de défaillance d'un établissement financier. Les dépôts (compte courant, PEL, compte attaché à un compte-titres ou à un plan d'épargne en actions...) sont couverts à hauteur de 100 000 € par déposant et par établissement, quel que soit le nombre de comptes. Ce plafond passe à 500 000 € pour les dépôts exceptionnels encaissés moins de 3 mois avant la défaillance. L'épargne versée sur les livrets A, de développement durable et solidaire (LDDS) et d'épargne populaire (LEP) est couverte en totalité par l'État. La garantie des titres du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) couvre aussi les avoirs financiers (actions, obligations, parts de Sicav ou de FCP...) à hauteur de 70 000 € et les espèces associées pour 70 000 € de plus. Mais cette garantie ne s'applique que si les actifs financiers sont indisponibles ou ont disparu. Enfin, pour l'assurance vie, le Fonds de garantie des assurances de personne (FGAP) indemnise assurés et bénéficiaires en cas de défaillance d'une compagnie. Le plafond est fixé à 70 000 € par assuré ou bénéficiaire, quel que soit le nombre de contrats (90 000 € pour les rentes d'incapacité ou d'invalidité et celles résultant d'un contrat d'assurance décès). P. J.

... Aujourd'hui, les marchés financiers sont confrontés à ce qu'ils détestent le plus : l'incertitude liée à la durée et à l'issue du conflit. Se référer à l'histoire est instructif (voir ci-dessous). Statistiquement, les Bourses tendent à rebondir juste après le début des combats, comme si elles s'accommodaient mieux de la certitude de la guerre que de l'appréhension de son déclenchement. Sauf lorsque rien n'avait été anticipé, comme c'est le cas avec la guerre en Ukraine.

LISSER SES ACHATS PLUTÔT QUE VENDRE

Ce type de crise est particulièrement anxiogène pour les épargnants. Mais il ne faut pas céder à la panique. Les valeurs françaises entrent dans la tourmente avec des états financiers sains. Ceux qui viennent d'entamer la constitution d'un portefeuille gagneront à continuer. Plutôt que de vendre au plus mauvais moment, mieux vaut investir régulièrement afin de lisser les prix de revient des titres accumulés. Tout en respectant la règle de base de tout investissement : la diversification, sec-

torielle et géographique (en évitant la Russie, dont la Bourse est d'ailleurs fermée...).

L'investisseur à la tête d'un portefeuille important aura, lui, intérêt à jouer la prudence. Mieux vaut ne pas vendre ses lignes, il n'en sera que plus difficile de se replacer. Dans le cas de fortes baisses des marchés, si les comptes des entreprises résistent, la patience est souvent payante. Mais il ne faudra racheter des actions qu'en cas de bonne nouvelle de la part de l'entreprise. Quant aux épargnants les moins avertis, idéalement ils doivent faire confiance aux services de gestion pilotée proposés dans de nombreux contrats d'assurance vie. Des professionnels gèrent leur épargne, selon le degré de risque défini au départ.

Quoi qu'il en soit, il ne faut placer en Bourse que le capital dont on n'aura pas besoin à court ou moyen terme, tout en gardant en tête que les marchés financiers sont une école de la patience. Une étude annuelle du Crédit suisse le rappelle : au cours des 122 dernières années, les actions mondiales ont dégagé un rendement annualisé de 5,3 %, inflation déduite, à comparer aux obligations (2 % par an). Et ce malgré les guerres ! E. G. ■

→ Zoom

FAUT-IL VRAIMENT ACHETER AU SON DU CANON ?

Ce célèbre adage boursier recommande d'« acheter au son du canon et vendre au son du clairon ». Une période de guerre est propice à la prise de risque (l'achat d'actions), tandis qu'il vaut mieux vendre quand sonne l'armistice ou, par extension, dans le cas d'un scénario économique sans nuage. Explication : si les marchés montent au son du canon, c'est parce qu'ils ont anticipé le conflit et parfois surestimé ses conséquences économiques. Ce que craignent le plus les marchés, c'est l'incertitude : en somme, passer du risque de guerre à la

guerre effective les rassure. Président d'Arbruster Capital Management, Mark Arbruster l'a vérifié sur la période 1926-2013 : non seulement les périodes de guerre génèrent des performances

légèrement meilleures, mais la volatilité, cette mesure de la peur, y est moins importante. Il y a des exceptions. E. S.

1939

Aussi surprenant que cela paraisse, les marchés se soucient parfois comme d'une guigne des conflits armés. « Du début de la Seconde Guerre mondiale, en 1939, jusqu'à sa fin, en 1945, l'indice Dow Jones a augmenté de 50 % au total, soit plus de 7 % par an », rappelle John Plassard, spécialiste en investissement chez Mirabaud.



2 / CHOISIR LE BON PRODUIT POUR VOS LIQUIDITÉS

Les épargnants les plus inquiets à cause de la crise actuelle n'auront d'autre choix que de se tourner vers les livrets bancaires et autres produits réglementés, qui bénéficient d'une grande protection. Mais il leur sera compliqué de cumuler à la fois sécurité, liquidité et rentabilité. « *L'épargnant doit forcément faire l'impasse sur l'un de ces critères* », estime Vincent Cudkowicz, cofondateur du site de conseil en placements Bienprevoir.fr. Les taux directeurs bas maintenus par la Banque centrale européenne et l'inflation (de + 3,6 % sur un an à fin février, selon l'Insee) ne plaident pas en faveur des placements garantis. « *Avec la guerre en Ukraine, la hausse des prix devrait s'accroître et s'installer dans la durée* », prévient Cyril Blesson, associé au sein du cabinet d'études économiques et financières Pair conseil. Il faudra inévi-

tablement vous satisfaire d'une faible rémunération. Sans compter que tous les produits garantis ne se valent pas.

PRIVILÉGIEZ LE LIVRET A DONT LE RENDEMENT A DOUBLÉ

Plébiscité par les Français (15 milliards d'euros de collecte en 2021), le Livret A a vu son rendement, garanti par l'État, passer de 0,5 à 1 % depuis le 1^{er} février dernier, une première depuis 10 ans. Avec la hausse des prix, son rendement réel reste pourtant négatif et ne préserve pas le pouvoir d'achat. « *En période de crise, les placements sécurisés sont toujours privilégiés par les ménages* », constate Cyril Blesson. D'autant que ce produit d'épargne, accessible dès la naissance, conserve plusieurs atouts : il est sans frais, très souple – les ●●●



1950

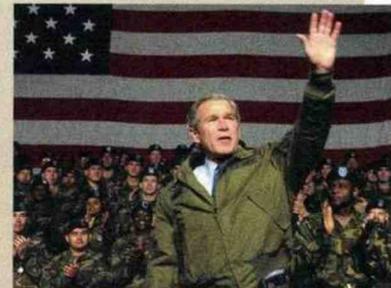
Les Bourses ont chuté au déclenchement de la guerre de Corée, en 1950. Mais il s'agissait d'une guerre ayant pris les marchés – et le monde entier – par surprise. Le plus souvent, les conflits surviennent après des mois, voire des années de tensions. Ce même

scénario baissier s'est reproduit lors de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, et cette année avec l'arrivée des troupes russes en Ukraine.

2003

Le 17 mars 2003, le président américain George W. Bush adressait à son homologue irakien Saddam Hussein un ultimatum. Il déclencha les hostilités 3 jours plus tard. Les marchés boursiers mondiaux subissaient alors, depuis 2 ans et demi, une spirale baissière et avaient touché un point bas le 12 mars, juste avant les premiers

coups de canon. Ils ont ensuite amorcé une hausse qui durera plus de 4 ans, interrompue mi-2007 par les premiers soubresauts de la crise des subprimes.





...retraits sont possibles à tout moment – et ses intérêts sont totalement défiscalisés et nets de prélèvements sociaux. Son « cousin », le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), offre les mêmes avantages, mais il est limité à 2 au maximum par foyer (son plafond s'élève à 12 000 €, 22 950 € pour le Livret A). « *Un couple avec deux enfants peut ainsi placer 115 800 € sans risque* », chiffre Cyril Blesson.

GARNISSEZ VOTRE LEP SI VOUS Y ÊTES ÉLIGIBLE

Avec un rendement de 2,2 % depuis le 1^{er} février 2022, le Livret d'épargne populaire (LEP) est le placement réglementé le plus rémunérateur. En pratique, son taux correspond au chiffre le plus élevé entre le taux du Livret A majoré de 0,5 point et l'inflation moyenne du semestre précédent (hors tabac). Privilégiez-le si vous y avez accès (son plafond est de 7 700 € et il est limité à 2 par foyer). Pour ouvrir ce livret, cette année, le revenu fiscal de 2021 ne doit pas excéder 20 297 € pour une part. Ce placement est méconnu : selon la Ban-

que de France, 13,3 % des Français majeurs détenaient un LEP en 2020, alors que 50 % y avaient droit. En cause, l'obligation de prouver chaque année que les critères de revenus sont bien respectés. L'accès à ce livret devrait toutefois être facilité : un décret de mars 2021 permet aux banques de contrôler automatiquement l'éligibilité de leurs clients auprès du fisc, qui doit aussi prévenir par e-mail tous les Français pouvant souscrire un LEP.

ÉVITEZ LES COMPTES À TERME

Les comptes à terme (CAT) imposent de bloquer votre argent pendant une certaine durée (de 1 mois à 5 ans) pour toucher une rémunération fixée à l'avance (par exemple, 0,7 % sur 2 ans chez PSA Banque). Mais, d'une part, ces placements sont fiscalisés (30 % de prélèvement forfaitaire unique – PFU – ou au barème progressif de l'impôt sur le revenu) et, d'autre part, un retrait anticipé entraîne des frais, variables selon les banques, mais pénalisants. Sans compter des rendements, à ce jour, bien maigres.

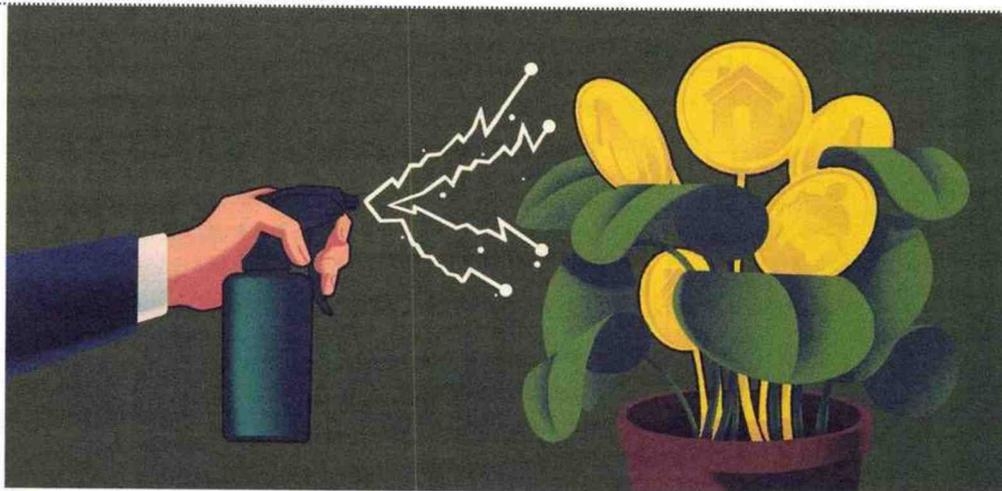
CONSERVEZ VOTRE ANCIEN PEL COMME CAGNOTTE

Avec un rendement de 1 % par an, les plans d'épargne logement (PEL) ouverts aujourd'hui sont peu attrayants. Contrairement aux anciennes générations qui offrent une rémunération exceptionnelle pour des placements sans risque. « *Plus votre PEL est ancien, plus il rapporte* », résume Vincent Cudkowicz. Le rendement d'un plan ouvert en 2010 s'élève, par exemple, à 2,5 % brut, mais il atteint 3,27 % s'il a été souscrit en 2002 (hors prime d'État). Sachant que ce taux, à l'ouverture, est garanti pendant toute la durée de vie du plan. Certes, dès son 12^e anniversaire, les intérêts sont imposés au PFU ou à l'impôt sur le revenu, mais son

→ Zoom

NE VISEZ LES SUPERLIVRETS QUE SOUS CERTAINES CONDITIONS

Les livrets bancaires fiscalisés ne rapportaient, en moyenne, que 0,09 % brut par an fin 2021, selon la Banque de France. De rares offres sortent du lot comme, par exemple, le livret Cashbee qui offre 2 % brut sur 3 mois, puis 0,60 % (0,7 % net sur un an, soit moins que le Livret A). Sans limite de dépôt, ces superlivrets s'avèrent utiles pour placer un capital acquis lors la vente d'un bien ou d'une succession avant de le réaffecter et si vous avez déjà fait le plein sur des livrets réglementés. Attention, ils ne bénéficient pas toujours de la garantie des dépôts à hauteur de 100 000 € en cas de faillite de la structure qui le propose (vous pouvez le vérifier sur le site garantie-desdepots.fr). C'était le cas de la fintech française Swoon, qui offrait un livret rémunéré à 3 % et qui a été mise en liquidation l'an passé. P. J.



rendement net reste imbattable. S'il a été ouvert avant le 1^{er} mars 2011 et à condition de ne pas faire de retrait, vous pouvez le conserver aussi longtemps que vous le voulez. Pensez-y car, même si vous ne pouvez plus faire de versements sur le plan – ils ne sont plus autorisés après 10 ans de détention –, cette enveloppe rapporte beaucoup et reste disponible en cas de coup dur.

GARE AUX OFFRES FRAUDULEUSES

Sur internet, la vente de faux livrets figure en très bonne place parmi les escroqueries financières. Avec des pertes moyennes de 72 000 €, ces offres font des ravages parmi les épargnants (voir le n° 1190 du *Particulier*, p. 36). Tout le monde peut se laisser bernier, même les plus avertis. « Elles annoncent des taux d'intérêt compris entre 3 et 5 %, ce qui semble raisonnable aux yeux des victimes puisque les livrets réglementés offraient de tels rendements il y a encore 4 ou 5 ans », relève Maxime Chipoy, président du site MoneyVox. Pour éviter les arnaques, prenez le temps de vous documenter et de vérifier l'existence de la société en vous rendant sur les sites qui recensent les acteurs autorisés à exercer en

France, comme le registre des agents financiers (Regafi) ou celui des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias).

N'EXCLUEZ PAS L'ASSURANCE VIE

Si vous souhaitez prendre le minimum de risque, privilégiez les fonds en euros qui restent efficaces pour placer votre argent en toute sécurité. Mais, comme pour tous les placements sans risque, leurs rendements moyens s'effritent d'année en année (1,1 % en 2021 en moyenne) et ne protègent plus de l'inflation. Les assureurs limitent aussi l'accès à ces fonds garantis et poussent les souscripteurs à diversifier leurs portefeuilles en optant pour une part limitée de fonds en unités de compte. Néanmoins, l'assurance vie offre un cadre fiscal avantageux et les sommes versées sont disponibles à tout moment. Lors d'un retrait effectué avant 8 ans, seule la portion de plus-value est taxée au PFU de 30 % ou à l'impôt sur le revenu (primes versées après le 27 septembre 2017). Préférez un contrat sans frais sur versements et n'hésitez pas à vous tourner vers des supports alternatifs (fonds eurocroissance...) si vous n'avez pas besoin de votre épargne avant 2 ans. P. J. ■

Attention à la règle « des quinzaines »

Sur un livret, les intérêts sont calculés deux fois par mois. Les sommes versées ne fructifient qu'à partir du premier jour de la quinzaine qui suit le versement (le 16 du même mois ou le 1^{er} du mois suivant). Par contre, les sommes retirées cessent de porter intérêt dès le premier jour de la quinzaine où intervient le retrait (le 1^{er} ou le 16). Pour éviter les périodes non rémunérées, faites vos versements avant le 16 ou le 1^{er} du mois et vos retraits après le 15 ou le 30. Sachez, par exemple, qu'un versement effectué le 2 et un retrait le 14 ne vous rapportera rien.

